



AVIS PUBLIC

Demande de dérogations mineures

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil statuera sur la demande de dérogation mineure, présentée par le propriétaire ci-après indiqué, lors de la séance ordinaire, du lundi 1^{er} juin 2026, qui se tiendra à 20 h, au Centre Communautaire André-Guy Trudeau, 5000, rue des Loisirs, Saint-Mathieu-de-Beloil.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil possède un règlement sur les dérogations mineures n° 22.17 ;

Identification du site concerné:

20, rue Forand – Lot 5 132 422 du Cadastre du Québec

La présente requête a pour but :

- D'autoriser, dans le cadre d'une opération cadastrale, la création d'un lot projeté d'une superficie de 545,6 mètres carrés. Actuellement, la grille des spécifications de la zone R-6, en annexe 2 du Règlement de zonage no 22.10, stipule que la superficie minimale d'un lot est de 570 mètres carrés.
- D'autoriser, dans le cadre d'une opération cadastrale, la création d'un lot projeté d'une largeur de 17,90 mètres. Actuellement, la grille des spécifications de la zone R-6, en annexe 2 du Règlement de zonage no 22.10, stipule que la largeur minimale d'un lot est de 19 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du lundi 1^{er} juin 2026.

DONNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloil, ce 15^e jour du mois de mai 2026.



Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

2 juin 2026

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement n° 26.05 adopté le 12 janvier 2026 par le conseil municipal, je, soussignée, Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, conformément à la loi et aux procédures de la Municipalité, par la mise en ligne de l'avis sur le site internet officiel de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://stmathieudebeloel.ca>, le 15 mai 2026, entre 8 h et 17 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 mai 2026.



Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière